

## 91 - Le Rocher de Caylus

Saint-Affrique est inseparable du Rocher de Caylus.

Cette butte-témoin, qui culmine à 519 mètres (Pont Neuf de Saint-Affrique : 325 mètres), dresse à un quart de lieue de la ville sa silhouette de forteresse, remarquablement mise en valeur la nuit par une illumination soignée. Elle est certes trop exiguë pour accueillir à elle seule tout un château-fort mais elle verrouille le petit plateau débordé par les ruisseaux de Maxilou et de Monnargues, plateau qui surplombe le Puech Bourrilhou, lequel à son tour surplombe la ville.

Il ne faut donc pas s'étonner si ce site accueillit les populations dès la préhistoire et aux époques où l'habitat privilégiait les endroits élevés, ni si les antiques cheminements, matérialisés par l'actuelle rue des Tendes, y passent, ni si le Rocher servit d'appui au château des comtes de Caylus (voir § 01 « Africanius et Saint-Affrique »).

Nous ne connaissons que la description donnée par Nayral : le rocher d'un côté, des murailles sur les trois autres côtés, la porte d'entrée à l'Est, une rue Est-Ouest bordée de maisons à droite et à gauche, l'habitation du maître sur le rocher (bibl. n° 39).

Le compoids en langue d'oc de la fin du XV<sup>e</sup> siècle mentionne « *al Portal de Caylus* », lieu-dit qui confirme « *auz la muraille de Caylus* ».

Dans son testament, daté de 1182, « *Pietrus de Castelacio* », Pierre de Caylus, légat = *Castrum meum de Castelacio* » (André Soutou, « *Le Testament du seigneur de Caylus* », Revue du Rouergue, n° 125, 1975). On retrouve les seigneurs « *de Castelacio* » en 1245 (R & V, bibl. n° 23).

En effet, ce nom vient étymologiquement de « *Castel Lascas* » (= « château de l'ascension »), dérivé en « *Castelascas* » puis « *Castelas* » (prononcés = *Castelacio* = et = *Caylus*) qui donnent finalement « *Caylus* » (André Soutou, id. ibid.).

En 1285, un acte est passé entre Pierre Bousche, chevalier, sénéchal de Rousergue, au nom du roi d'une part, Bernard de la Tour, abbé, et le monastère de Vabres d'autre part, au sujet de la justice de Vabres, Caylus, Saint-Affrique et des autres possessions de l'abbaye de Vabres exception faite pour Lavergne (R & V, bibl. n° 23).

Le château est démantelé en 1238 par Raimond VII de Toulouse et de Rousergue. Mais, si tours et murailles perdent leurs et crêtes, le bâtiment demeure comme habitation.

L'évêché de Vabres est créé en 1317. La justice est alors exercée à Saint-Affrique en partage entre le roi de France, l'évêque de Vabres et les comtes de Caylus (R & V, bibl. n° 23).

En 1317, précisément, parmi les « *castris et feudis ac locis* » qui sont exclus des possessions du tout nouveau évêché de Vabres, bien qu'étant situés dans le périmètre qui vient de lui être affecté, le pape Jean XXII cite « *castro de Causatio* » (R & V, bibl. n° 23) (voir § 01 « Africanius et Saint-Affrique »).

Les relations entre Saint-Affrique et Caylus furent souvent litigieuses. Par exemple, vers 1430, s'élèvent des dissensions entre les consuls et Pons de Caylus au sujet des gens armés que ce dernier entretient au château de Caylus ; il les fera sortir (D & A, bibl. n° 13).

Mais les seigneurs de Caylus finirent par abandonner leur résidence saint-affricaine pour d'autres, peut-être plus riches et plus agréables, et pour la cour du roi. Ainsi, vers 1650, une délégation rend visite à « *M. le Comte de Caylus, co-seigneur de Saint-Affrique, à son château de Privezac* ». À la même époque, le Conseil vote les félicitations de la communauté à l'adresse de M. le comte de Caylus, à l'occasion du mariage de M. le marquis de Caylus son petit-fils. Et vers 1730, de nouvelles reconnaissances sont consenties par les consuls en faveur de messire Jean-Claude-Philippe de Tubières, seigneur de Privezac et comte de Caylus (D & A, bibl. n° 13).

Le château abandonné tomba en ruine et de tout cela, il ne subsiste plus rien, hormis quelques archives et une citerne que les archéologues locaux sont parvenus à sauvegarder. En 1658, le mur d'enceinte est encore entier. Lors de la Révolution de 1789, le comte de Caylus émigre et la commune dispose de fait de ses biens, dont le Rocher.

En 1808, les matériaux des ruines servent à l'empierrement de la « *route impériale* », grand itinéraire de l'Albigeois à Millau et aux Cévennes, actuelle route de Tiergues (voir § 93 « *la Route 99* »).

Le rocher n'est plus bon alors qu'à fournir de l'herbe. C'est ainsi que, le 24 mai 1812, le sieur Jacques Corcoral enlève aux enchères, au prix de 21 francs par an, « *l'affermage des herbes du Rocher de Caylus* ». Le 30 mars 1834, c'est le « *sieur Galzin fils dit parisien, boucher* » qui enlève l'affermage au prix de 15 francs par an.

Cependant, la gestion du Rocher de Caylus donne des soucis à la municipalité qui cherche à s'en débarrasser.

Par délibération du 9 mai 1824, le Conseil municipal décide de le vendre, à cause des gens qui viennent – illégalement – y prendre de la pierre et même « *les débris des anciens bâtiments qui y existaient pour construire des murs de soutènement ou des cabanes dans leurs propriétés* ». Dans sa réponse du 8 novembre suivant, le sous-préfet demande une étude : « *Je ne puis donner de suite à la délibération de votre conseil ayant pour objet la vente du Rocher de Caylus, sans qu'un préalable vous ayez fait procéder à la définition de l'objet à vendre, à la fixation du prix et de sa contenance* ». Aucune suite n'est donnée.

Le duc de Caylus est informé de ce projet de vente et s'y oppose. Le 9 mai 1833, le Conseil municipal délibère à une très grande majorité que « *que Messieurs Desmazes adjoint, Tarrusson et Roche membres du conseil sont nommés commissaires pour vérifier les titres de Mr de Caylus et faire ensuite leur rapport à la prochaine réunion* ».

Au cours de la séance du 14 juillet 1833, le rapporteur Tarrusson déclare « *qu'il résulte de plusieurs beaux (sic) à ferme, qui ont été produits par Mr Durand Catus procureur foncé de Mr le Compte (sic) de Caylus que ce dernier posséderait le susdit Rocher depuis un temps immémorial qu'il est imposé pour lui dans l'ancien cadastre... que Mr le Maire, convaincu que les droits de Mr de Caylus étaient incontestables n'avait donné aucune suite à la susdite délibération (du 9 mai 1824), que la commission pensait que la commune serait mal fondée dans sa prétention* ». L'ancien cadastre en question est sans doute celui correspondant à l'état des sections de 1790.

De fait, l'état des sections de 1790 avait enregistré dans la section D, sous le numéro 52 : « *Caylus (cy-devant Comte de) : Rocher et anciennes masures à Caylus* ».

Vu le rapport Tarrusson, vu les pièces produites, considérant qu'il est « *de notoriété publique que le Rocher de Caylus et ses dépendances sont la propriété du Comte de ce nom,...* », le Conseil municipal « *reconnait à l'unanimité que le susdit Rocher et ses dépendances sont la propriété des héritiers de l'ancien Comte de Caylus et que la commune n'y a rien à prétendre* ».

Nous ignorons à ce jour quand et comment le Rocher devint la propriété de la commune de Saint-Affrique, laquelle put ainsi en réaliser l'illumination en 1996 et renouer brillamment avec l'étymologie du nom.

De nos jours, parcourir les corniches du Rocher, grimper sur la plate-forme sommitale familièrement nommée « *le Fromage* », suivre le sentier botanique entretenus par une poignée de bénévoles, tout cela fait partie des promenades qui s'imposent à tout visiteur de Saint-Affrique. Le coup d'œil qu'il découvrira sur la ville, la vallée de la Sorgue, celles de ses affluents, les montagnes qui les entourent, sera la récompense de ses efforts.